

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 585-2022

AVIS est donné par la soussignée :

- QUE le conseil municipal de la Ville de Percé a adopté, le 1^{er} mars 2022, le règlement suivant :
 - Règlement numéro 585-2022 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- QUE ce règlement est officiellement entré en vigueur le 21 mars 2022 lors de la délivrance du certificat de conformité à son égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 22 mars 2022.	
Gemma Vibert,	
Greffière	